

BULLETIN MUNICIPAL

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 20
MARS 2016

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	5
TRAVAUX	6
PORTRAIT	7



Marcilly en Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. : 02 38 76 10 19 - Fax : 02 38 76 17 52
E-Mail : marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : J. Bachmann
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Crédits photos : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : mars 2016



UN CHÂTEAU D'EAU DÉCOIFFÉ...

Les antennes relais installées sur le château d'eau ont fait en leur temps l'objet de nombreux échanges notamment avec les riverains de ce site et certains milieux associatifs. Les relations avec les opérateurs téléphoniques (Orange, Bouygues et SFR) ont été souvent tendues compte tenu des positions défendues par le gouvernement. En effet, les communes ne pouvaient en aucun cas s'opposer à la présence de ces antennes compte tenu de la jurisprudence définie notamment en Conseil

d'État.

Une issue favorable semblait se définir avec un accord passé avec SFR qui acceptait d'être le maître d'œuvre d'un nouveau support à créer en bordure de l'étang communal. Une autorisation d'urbanisme était délivrée à cet effet en janvier 2013. Ce support devait recevoir les installations des 3 opérateurs.

L'avancement de ce dossier a toutefois été contrarié par l'évolution du contexte économique (reprise de SFR par Numéricâble, mutualisation des installations programmée entre SFR et Bouygues, création par SFR et Bouygues de la Société Infracos chargée de la gestion des droits d'occupation dont étaient titulaires ces 2 sociétés). De ce fait, les travaux prévus par SFR ont été annulés. De nouveaux prestataires ont été désignés par Numéricâble. Bouygues se retirait par ailleurs du projet.

Dans le même temps, la procédure engagée en vue de la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection de la zone du captage d'eau est venue appuyer la démarche engagée par la commune pour obtenir le transfert des antennes. Des mises en demeure de quitter le château d'eau ont été adressées aux 3 opérateurs. Cette démarche a permis d'accélérer le dépôt d'une déclaration préalable de travaux qui a été validée en janvier dernier.

Les travaux sont maintenant engagés depuis fin février et devraient permettre dans un premier temps le transfert des installations d'Orange et de SFR. Bouygues s'est engagé à procéder au retrait de ses installations au plus tard en 2017.

Ce sera donc là l'aboutissement d'un dossier difficile et complexe. ▀

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette



Le nœud au mouchoir

> Fête des lapins

dimanche 27 mars, à partir de 16h30 au parcours de santé.

> Cosmorium

vendredi 1^{er} avril 2016, salle chantaloup, 2 séances de 30 minutes à partir de 18h (40 places par séance). Entrée libre

> Ciné Sologne

mercredi 6 avril, 14h30 et 20h30.
Film : CHOCOLAT

> Collecte des déchets verts

jeudi 7 avril 2016

> Deuxième Forum des Entreprises de Sologne

samedi 23 avril 2016 et dimanche 24 avril 2016, Écoparc de Neung-sur-Beuvron

> Collecte de denrées alimentaires

par le CMJ : samedi 21 mai 2016 de 11h à 12h pour la Banque Alimentaire de Marcilly

> Inauguration

de l'exposition sur les châteaux de Ligny-le-Ribault et à travers eux sur la vie quotidienne en Sologne du XIII^e siècle à nos jours, samedi 21 mai 2016 à 11h, salle d'exposition de la mairie. L'exposition sera visible toute la semaine suivante.

Timbre électronique

Depuis le 2 mars 2015 et dans le cadre des mesures de simplification souhaitées par le gouvernement, vous avez la possibilité, pour votre passeport uniquement, d'acheter un timbre électronique en quelques clics sur timbres.impots.gouv.fr.

Ce timbre peut être délivré sur deux supports :

- Un document PDF avec un flashcode qui peut également être scanné directement depuis un téléphone ou une tablette par le service chargé de recevoir votre demande.
- Un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre à présenter à l'agent chargé de traiter votre dossier.

Il est valable 6 mois à compter de sa date d'achat et remboursable un an à compter de cette date.

En 2016, cette facilité sera étendue aux autres formalités (carte nationale d'identité, permis bateau...). ▢

Forum des entreprises



En 2015, le premier Forum des Entreprises de Sologne a été un événement remarqué et remarquable tant par le nombre de participants (364) que le nombre de visiteurs (12 000). Ce rendez-vous réunissant des entreprises, des artisans et des commerçants, soutenu par les élus et rassemblant 6 Communautés de Communes, a mis en lumière les talents et le dynamisme de la Sologne.

La deuxième édition aura lieu comme l'an dernier à l'Écoparc de Neung-sur-Beuvron les 23 et 24 avril prochains.

Renseignements et réservations : 02 54 94 62 00
forumdesentreprises2016@gmail.com ▢

Mémoire

Les Archives départementales du Loiret ont terminé de numériser l'ensemble de l'état civil de notre commune (jusqu'en 1902) qui est visible dorénavant sur le site internet www.archives-loiret.com, rubrique « état civil numérisé ». ▢

Inauguration



Xavier Deschamps aurait eu 78 ans le 5 décembre 2015. Cette date a été choisie pour organiser une cérémonie donnant son nom à notre groupe scolaire en témoignage de son immense investissement pour notre commune. Une stèle portant une plaque commémorative a été inaugurée par ses petits-enfants ce jour-là en présence du Conseil Municipal, de l'harmonie municipale, des sapeurs-pompiers et de nombreuses personnalités.

Une plaque a également été dévoilée sur chacune des écoles par l'ancien et le nouveau président du Conseil Départemental. ▢



Village fleuri

Après avoir été reconnu village fleuri du Loiret par le Conseil Départemental, le Conseil Régional a décerné une première fleur à notre commune. Cette distinction n'a pu être obtenue que grâce à un cahier des charges respecté et au travail quotidien de notre équipe de voirie, en saluant plus particulièrement le travail de Séverine qui a conçu tous les aménagements des massifs fleuris. ▣



2080

C'est le chiffre de la population totale de Marcilly-en-Villette au 1^{er} janvier 2016. Pour mémoire, la population totale est l'addition de la population municipale (vivant dans la commune) et de la population comptée à part (vivant temporairement à l'extérieur de la commune, étudiants par exemple). La population de notre commune a été recensée entre le 15 janvier 2015 et le 14 février 2015. Ce recensement est important, lorsqu'on sait que le chiffre de la population détermine la hauteur des subventions de l'état. Il est à déplorer que 42 familles n'aient pas souhaité participer. ▣

Internautes

Le site internet de la commune a été visité par 12 882 personnes en 2015. Ces internautes qui ont en moyenne consulté 3 pages sont majoritairement français. Le tiercé gagnant pour les villes est Paris, Tours et Orléans. La Ferté Saint-Aubin arrive en cinquième position.

Nous sommes également présents sur le réseau Facebook depuis le 27 novembre 2013. 158 fans suivent nos actualités dont 62 de notre commune. 59 % sont des femmes pour 40 % d'hommes et c'est la tranche 25-34 ans qui est la plus représentée. À noter toutefois 3 % de 13/17 ans et 6 % de plus de 65 ans.

À leur manière, toutes ces personnes contribuent à faire vivre et à faire connaître notre commune. Et si vous veniez les rejoindre!

www.marcilly-en-villette.fr et www.facebook.com/Commune-de-Marcillyenvillette ▣



COSMORIUM

Marcilly accueille un spectacle hors du commun pour tout public le vendredi 1^{er} avril 2016. En effet un dôme va être installé dans la salle chantaloup permettant une projection pleine voûte plaçant le spectateur au cœur de l'image sous un ciel étoilé. Cette expérience unique est proposée par la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Centre (FRMJC) avec le soutien du Conseil Régional et ERDF. Trois séances de trente minutes seront organisées pour les scolaires et deux séances à partir de 18h30 seront accessibles au public (limité à 40 places par séance). Le coût de cette prestation est entièrement pris en charge par la commune. ▣

État civil

NAISSANCES

- ▣ 06 octobre 2015 > Menzo MONTIBELLER
- ▣ 09 octobre 2015 > Guilhem FERNET
- ▣ 18 novembre 2015 > Lucien ROBINEAU
- ▣ 19 novembre 2015 > Antoine LE BARON

DÉCÈS

- ▣ 01 octobre 2015 > Paul MOLNAR
- ▣ 27 novembre 2015 > Louis CAZADE
- ▣ 09 décembre 2015 > Raymonde GIROUX veuve BURGÉ
- ▣ 12 décembre 2015 > Jeannette CIMETIÈRE épouse ROUSSEAU
- ▣ 28 décembre 2015 > Luce LOUISE veuve TACNET
- ▣ 29 février 2016 > Jean-Marie PLANÇON

MARIAGES

- ▣ 05 mars 2016 > Clémentine LEJOUR et Ahmed EL MOKADMI

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est consultable en mairie.

Séance du 2 octobre 2015

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif à l'Agenda d'accessibilité programmée qui doit être maintenant transmis à la Préfecture. Le coût estimatif des travaux, qui seront programmés pour les 6 ans à venir pour les 14 bâtiments communaux, s'élève à 155 100 € HT.

Élargissement de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la position de la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour le regroupement de son territoire avec la commune de Jouy-le-Potier, dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale pour la République (NOTRe). Le seuil pondéré à atteindre est désormais fixé à 14 528 habitants. Il manque donc 747 habitants à notre communauté (13 781 habitants selon l'INSEE 2012) pour respecter ce seuil. Une telle redéfinition du périmètre communautaire est possible en intégrant la commune de Jouy-le-Potier (1 317 habitants – INSEE 2012), historiquement proche du cœur de notre communauté, avec qui des liens étroits ont déjà été construits. La commune de Jouy-le-Potier a délibéré en ce sens le 11 septembre 2015.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : présentation du rapport d'activité 2014

Agenda 2016 : Participation des annonceurs

Le Conseil Municipal reconduit pour 2016 l'agenda communal et fixe le montant de la participation par annonceur à 50 € pour un ¼ page et 100 € pour une ½ page.

Accueil de loisirs Grande Récré (petites vacances) : Convention avec la Commune de Méneville-en-Villette

Le Conseil Municipal fixe à 12 €/jour/enfant la participation de la commune de Méneville-en-Villette pour les enfants qui fréquenteront l'accueil de loisirs durant les petites vacances.

SMICTOM : présentation du rapport d'activité du SMICTOM pour l'année 2014

Séance du 30 octobre 2015

Modification du budget

Le Conseil Municipal approuve la modification du budget pour un montant de 12 000 € (section de fonctionnement +7 000 €/section d'investissement +5 000 €).

Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

Au 1^{er} janvier 2010, la longueur de la voirie publique communale était de 45 278 mètres auxquels il convient d'intégrer la création des nouvelles voies au lotissement de La Chaise, portant ainsi la nouvelle longueur de la voirie communale à 45 531 mètres.

Modification du tableau des effectifs du personnel

Transformation d'un 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

Création de contrats d'engagement éducatif (CEE)

Le Conseil Municipal décide la création de contrats d'engagement éducatif, pour les accueils de loisirs des vacances, et fixe la rémunération forfaitaire journalière à 60 € pour les animateurs et 40 € pour les stagiaires.

Facturation du service périscolaire : délai de contestation des factures

Mention désormais portée sur les factures « *Toute réclamation sur la facture doit être adressée par écrit au Service avant la date limite de paiement. Passé ce délai, les réclamations quelles qu'elles soient, ne pourront être instruites.* ».

Accueil de loisirs Grande Récré (petites vacances) : Convention avec la commune d'Ardon

Pays Sologne Val Sud : modification des statuts

Communauté de communes des Portes de Sologne : approbation du périmètre défini par la CDCI

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour l'intégration de la commune de Jouy-le-Potier au sein de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Continuité écologique : aménagements réalisés sur les ouvrages hydrauliques

Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) a lancé en 2012 une étude sur les ouvrages désignés comme prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique, conformément aux arrêtés de classement des cours d'eau en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Sur le territoire de notre Communauté de Communes, le montant des travaux (propriétaires privés inclus) s'élève entre 1 250 000 € HT et 1 500 000 € HT. Ces montants ne comprennent pas les études ni l'actualisation des chiffres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Exprime son inquiétude au regard des sommes en jeu sur le réaménagement des obstacles, sachant qu'il n'y a aucune certitude quant à la démolition des ouvrages sur les terrains privés, notamment au regard des coûts très importants pour ces derniers. Le défaut de traitement de l'ensemble des obstacles limitera de fait la continuité écologique et l'argent public n'aura pas été utilisé à bon escient. Considérant les restrictions budgétaires imposées à nos collectivités, et devant les sommes exorbitantes liées à l'enjeu de la continuité écologique, une mise en œuvre rigoureuse, prudente et transparente du plan d'aménagement de nos cours d'eau est nécessaire.

EPFL Foncier Cœur de France : demandes d'adhésions nouvelles de collectivités

Règlement CCAS

Le Conseil Municipal approuve le règlement du CCAS.

Règlement du cimetière

Le Conseil Municipal approuve le règlement du cimetière, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Hommage à Xavier Deschamps

Le Conseil Municipal, approuve l'hommage à la mémoire de Xavier Deschamps qui sera rendu le 5 décembre prochain, avec la dénomination des deux écoles sous l'appellation « Groupe scolaire Xavier Deschamps ». Une plaque sera posée rue des Relais, à l'entrée du groupe scolaire ainsi que sur les deux écoles.

Logement communal rue des Relais : révision du loyer

Le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à compter du 1^{er} décembre 2015 à 429,99 €.

Local 228 place de l'Église : Bail

Le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 220 € et autorise la signature d'un bail pour une durée de 6 ans.

Séance du 18 décembre 2015

Tarifs du service des Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal reconduit les tarifs 2015 du service de l'eau (fourniture et compteurs) et de l'assainissement pour la commune à dater du 1^{er} janvier 2016. Le tarif pour la fourniture de l'eau est de 0,96 € le m³ et celui de l'assainissement 0,89 € le m³. La redevance de prélèvement est fixée à 0,048 € le m³.

Éclairage public

Le Conseil Municipal attribue à l'entreprise Citéos le marché pour l'entretien et la maintenance des éclairages publics, éclairages sportifs, de l'église et de la signalisation tricolore sur une base de 15,80 € HT par foyer lumineux, 650 € HT pour les aires sportives, 144 € HT pour les feux tricolores et 514 € HT pour le service d'astreinte. Ce marché couvre la période 2016-2020.

Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %

Le Conseil Municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits alloués en 2015, avant que ne soient votés les budgets 2016.

Indemnités des élus 2016 :

Le Conseil Municipal reconduit les indemnités, à savoir : maire : 755 € brut/mensuel – adjoints et conseillers délégués : 554 € brut/mensuel – conseillers municipaux : 12,50 € brut/mensuel

DETR 2016

Dans le cadre du financement possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, le Conseil Municipal sollicite une subvention sur une base de 35 % pour l'année 2016 d'une part pour l'enfouissement des réseaux, rue de la Bléne-

rie et rue de Chilly et d'autre part pour la réalisation d'un terrain multisports. Le Conseil Municipal sollicite également pour ces dossiers une subvention au Conseil Départemental et une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

Convention avec le Centre Départemental de Gestion : ACFI

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé en vue d'améliorer la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cessions terrains zone d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents contacts qu'il a eus pour la vente d'un terrain de 5 104 m², propriété de la commune, sur la zone artisanale. Ce terrain a été divisé en 3 parcelles (732 m², 2 572 m², 1 800 m²). Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 12 € le m², compte-tenu de l'avis du service des Domaines, les parcelles (732 m² et 1 800 m²) ayant d'ores et déjà trouvé acquéreurs.

Séance du 9 janvier 2016

Convention avec le Centre Départemental de Gestion (CDGFPT 45) : médecine du travail

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention avec le CDGFPT du Loiret pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016 afin d'effectuer les examens de médecine du travail des agents communaux.

Personnel

Le tableau des emplois de la commune fait l'objet d'une modification à compter du 1^{er} mars 2016. Création d'un poste d'animateur et suppression du poste d'animateur principal 2^{ème} classe.

Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ; La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce premier schéma permet de reprendre l'ensemble de la démarche de mutualisation construite depuis la création de la Communauté de Communes en 2006, et d'avancer plusieurs pistes de réflexion pour la faire évoluer. Avis favorable, à l'unanimité du Conseil Municipal

Eau et Assainissement : TARIFS 2016

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des observations faites par les services de la Préfecture pour la délibération en date du 18 décembre dernier, quant à la tarification des services de l'eau pour 2016.

Le Conseil Municipal, fixe les différents tarifs 2016, à l'unanimité, relatifs au Budget de l'Eau et de l'Assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2016, à savoir :

Location annuelle :

- compteur diamètre 15 : 66 € / compteur diamètre 20 : 70 €
- compteur diamètre 30 : 159 € / compteur diamètre 40 : 273 € / compteur diamètre 50 : 540 €

Eau (prix au m³) : 0,96 €

Taxe d'assainissement (prix au m³) : 0,89 €

Ces tarifs seront appliqués sur les factures émises durant l'année 2016, quelle que soit la date de la prestation ou de la consommation.

Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transports de gaz

La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333-14-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et transport d'électricité.

Concours « Maisons Fleuries 2015 »

Monsieur le Maire fait part de la remise des prix du concours des « Maisons fleuries 2015 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les prix suivants, toutes catégories confondues :

1^{er} prix : 35 € / 2^{ème} prix : 30 € / 3^{ème} prix : 25 € / 4^{ème} prix : 20 € / 5^{ème} prix et suivants : 15 €

Règlement des salles : adjonction d'un article lié aux consignes générales d'ordre public.

Vu la circulaire préfectorale en date du 26 octobre 2015 relative au plan de lutte contre l'insécurité routière, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inclure un nouvel article au règlement de locations des différentes salles communales, tel qu'il suit :

Consignes générales d'ordre public (plan de lutte contre les drogues illicites, l'abus d'alcool et l'insécurité routière) : L'utilisateur des locaux s'engage à :

- Prendre toutes les dispositions utiles en vue d'éviter une consommation abusive d'alcool
- Sensibiliser collectivement les participants à leurs devoirs et aux dangers de la conduite en état d'alcoolisme,
- Rappeler que chacun peut voir sa responsabilité mise en cause et être poursuivi pour mise en danger de la vie d'autrui,
- Ne pas servir de boissons alcoolisées aux mineurs,
- Ne pas servir une personne manifestement ivre,
- Respecter l'heure prescrite pour l'achèvement de la manifestation,
- Organiser si nécessaire, une action de covoiturage, mettre à disposition des invités des éthylo-testes.

Aménagement secteur La Chaise : dénomination d'une nouvelle voie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dénomme la nouvelle voie desservant l'atelier municipal et les deux terrains à bâtir, allée du Silo, afin de préserver l'identité de ce site.

Une belle énergie

Depuis la mise en place du nouveau Conseil Municipal des Jeunes, au mois d'octobre, celui-ci examine les différentes propositions des professions de foi.

Un concours d'affiche est en cours à destination des toilettes de l'école pour inciter tous les enfants à respecter ce lieu. Les conseillers souhaitent élargir cet affichage aux toilettes publiques.

Le projet phare de cette année sera sans nul doute la création d'une boîte à livres. Une esquisse est en cours de réalisation. Son implantation est prévue sur la place de la mairie. L'idée innovante : un toit végétalisé. Il est même prévu des bancs pour compléter cet équipement qui devrait être inauguré à la fin du mois de mai.

Un autre projet mobilise le Conseil qui souhaite s'investir dans la préparation d'une boom pour clôturer l'année scolaire.

Parallèlement, plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées comme la collecte de jouets pour le Centre Social de La Ferté Saint-Aubin en décembre ainsi que l'aide à la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées. Une collecte pour la Banque Alimentaire de Marcilly est prévue le 21 mai 2016 de 11h à 12h.

À la demande des enfants, l'achat de balais de cantonnier leur permet d'effectuer un nettoyage régulier de leur cour de récréation. Ils envisagent également de faire une action nettoyage de la promenade du Bourillon et des squares.

On ne peut que saluer l'énergie déployée par toutes ces citoyennes et citoyens en herbe! ☑

Logements locatifs

Les travaux des logements locatifs de La Chaise sont maintenant bien avancés. Ce programme est mené par LogemLoiret. Les 8 habitations sont organisées sur deux îlots permettant de répartir quatre logements de type 3 et quatre logements de type 4. La commission d'attribution des logements par LogemLoiret étudie actuellement les candidatures et devrait se prononcer fin mars, l'emménagement des nouveaux locataires étant prévue pour cet été. ▢



AVANT

École maternelle

Les huisseries des deux écoles sont en cours de remplacement dans le cadre d'un marché de 121 626 €. Une première tranche de 47 528,34 € a été réalisée avec le changement des portes et des fenêtres de l'école maternelle par une entreprise locale. Cette rénovation sera complétée prochainement par la pose de stores. ▢



APRÈS



Chemins de randonnée

Notre commune a l'avantage de bénéficier de circuits de randonnée qui attirent de nombreux adeptes de la marche. Il nous a paru important de mettre en valeur ce patrimoine. 3 circuits sont répertoriés par le Comité Départemental du Tourisme du Loiret. Le circuit des Bretonnières (9 km), le circuit de la Gaulette (15 km), le circuit entre Plaines et Forêts (20 km).

La signalétique de ces circuits avait besoin d'être actualisée et renouvelée de manière à permettre une continuité entre les circuits de La Ferté Saint-Aubin et ceux de notre commune.

À cet effet un travail important a été effectué par la section randonnée du COSM afin de situer les implantations nécessaires d'une nouvelle signalétique. Des investissements pourront donc être engagés dans le courant du 2^{ème} trimestre pour installer de nouvelles balises. À l'appui de ce travail, de nouvelles cartes murales seront réalisées.

Que la section COSM randonnée soit ici remerciée de sa contribution. ▢

Un demi-siècle

Il est issu d'une famille qui était ancrée dans le Limousin depuis 250 ans. C'est son grand-père Pierre qui est arrivé le premier dans notre région. Son père Jean est né à Vienne-en-Val et sa mère Elisabeth à Donnery. Ils se sont croisés à Marcilly-en-villette, y ont fondé leur famille puis se sont installés à la ferme de La Chaise en 1945 comme locataire et comme propriétaire en 1951. C'est dans cette ferme que Michel Leysse est né en août de la même année.

Michel fait partie d'une grande fratrie. Il a trois sœurs et trois frères. Il a fréquenté l'école primaire de Marcilly-en-villette qui se situait à ce moment-là derrière la mairie, dans le bâtiment qui abrite aujourd'hui la salle du Conseil Municipal et la salle d'exposition. Il est ensuite parti trois ans à la maison familiale de Chaingy où il a obtenu son brevet d'études agricoles. Plusieurs stages lui permettent de se perfectionner et de décrocher un BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles). Dès l'âge de 14 ans, Michel seconde son père à la ferme dont la première vocation a été l'élevage de vaches, la culture du seigle et de l'avoine. Au fil des ans, de l'évolution de l'agriculture et des progrès techniques, la culture des céréales a été diversifiée en 1954 au profit des petits pois et des flageolets, année qui voit aussi apparaître le premier tracteur. En 1982, Michel fait son apprentissage sur l'exploitation. L'arrosage automatique est installé en 1971 et l'élevage est abandonné en 1975.

Michel avait un père investi dans la vie sociale. Il fut entre-autre président cantonal de la Mutualité Sociale Agricole, membre du CCAS et membre du syndicat du bassin du Cosson. Il effectuera deux mandats en tant que conseiller municipal de 1983 à 1995. Il sema également dans le cœur de ses enfants des valeurs comme solidarité et partage. L'activité d'une ferme laisse peu de temps à consacrer aux loisirs, cependant Michel pratique le judo pendant 10 ans et se distingue dans la pratique du tir en remportant de nombreuses coupes. Pourtant, la chasse ne l'attire pas hormis celle du petit gibier qu'il pratique occasionnellement. Ces dernières années, son temps s'est partagé entre son exploitation qu'il a diversifiée en cultivant tournesol, colza, blé et betterave rouge, et sa maman qui est restée chez elle et dont il s'est occupé jusqu'à son dernier souffle. Souvenez-vous, c'est grâce à lui, qu'en juillet 2009, nous avons pu rapidement avoir de l'eau courante à la suite de l'ensablement de notre château d'eau. Il a proposé le raccordement d'un forage de secours sur le sien. Plus récemment, une partie de terre a été cédée à la commune pour y créer le lotissement de la Chaise. Aujourd'hui, l'heure d'une retraite bien méritée a sonné et il a transmis l'exploitation de la ferme de La Chaise à un jeune agriculteur. C'est avec émotion qu'il a tourné la dernière page d'un chapitre qui aura duré 50 ans.



Michel Leysse

3 questions à Michel Leysse

VOUS AVEZ UN PERSONNAGE CÉLÈBRE DANS VOTRE FAMILLE ?

Oui en effet mon oncle Marceau Leysse était un coureur de fond connu. Il a participé aux championnats de France du 1 500 mètres en 1944 au stade de Coubertin où il est arrivé troisième.

AVEZ-VOUS UN SOUVENIR QUI VOUS A MARQUÉ ?

Encore une histoire d'eau. Je me souviens de l'orage du 22 juillet 1963, il a plu sans discontinuer pendant trois heures et demi, tout le centre bourg a été inondé. Il y avait de l'eau jusqu'à la ferme de l'Image sur la route de Jargeau, à 1,5 kilomètre vers l'est.

AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

J'en ai au moins deux : je souhaite transmettre les valeurs du judo telles qu'honnêteté, politesse et respect en m'investissant dans l'encadrement des jeunes. Et puis, avec ma compagne, nous avons envie de prendre le temps de voyager un peu.

Marcilly en Vilette

Fête des lapins

Dimanche 27 mars 2016

à partir de 16h

au parcours de santé



Aidez le lapin à retrouver ses œufs de pâques

Pour tous les enfants jusqu'au CM2

Organisée par la mairie de Marcilly-en-Vilette